

## NAO SALAIRE 2009

### IL NE MANQUE PLUS QUE L'ABSENCE DE SOLEIL COMME JUSTIFICATION !!!

Les salariés de CONVERTTEAM (sauf une poignée) connaissent une chute de leur pouvoir d'achat depuis des années. Et cela risque de continuer ...

Comme tous les ans, les négociations annuelles obligatoires ont commencé, et comme tous les ans, les excuses de la direction fusent pour ne pas augmenter décentement nos salaires.

L'excuse du jour : LA CRISE !!! La conséquence : une faible augmentation de salaire, une politique salariale désastreuse pour le quotidien du personnel et par voie de fait de leur famille...

Se cachant derrière un « il y a des entreprises qui ne donneront rien, voire pire », notre direction justifie ses choix. Même pas de mémoire ! Il y a 3 mois, on surfait encore sur la crise « Convertteam n'était pas touchée ». Bis repetita, les « benêts, les empêcheurs de tournée en rond » avaient vu juste...

Mais nos penseurs n'ayant même pas été émus par la faillite de Lehman Brothers qui devait leur apporter 200 millions € (amené par le management au final) découvrent aujourd'hui l'ampleur du sinistre. L'idée de s'arrêter et de remettre leurs projets à plus tard ne leur avait pas effleuré l'esprit... Non, l'aubaine était trop belle, on encaisse et on verra après... Nous voilà tous au début du « après », et on commence à parler de la dette abyssale de 900 Millions d'€ ainsi que de ses intérêts (9.2 M€/mois) qui, par notre cher et tendre PDG, n'était qu'une formalité au moment de la vente et qui soudain, devient un handicap terrible au moment des augmentations de salaires. La seule chose qui n'a pas changé, c'est les objectifs qui là bizarrement ne semblent pas être en crise :

- Le doublement du chiffre d'affaire à effectif constant est maintenu.
- Le doublement de la production à PCM reste d'actualité, autant dire, « travailler plus, pour gagner moins ».

Nos conditions de travail se dégradent à vu d'œil, pression pour certains, accroissement de charge pour d'autres, manque de moyen pour tous. Que du bonheur !

La direction aurait pu proposer un talon minimum généralisé, même pas. Ce talon pourrait permettre une homogénéisation des grilles de salaires et un recrutement extérieur en harmonie avec le marché de l'emploi.

L'ultime provocation, le coût de la vie qui ne sera pas couvert. Offrant à un bon nombre un pas de plus dans le dénuement (1308€ le salaire minimum de SEMEA). Nous constatons une fois de plus que la reconnaissance du travail effectué, la technicité que demandent nos métiers n'est pas prise en compte. **Il est probable, très probable qu'il y ait des grincements de dents lors de la distribution des « rallonges ».**

Quel est le discours à géométrie variable du jour ?

La direction nous propose d'être heureux d'avoir touché autant de prime en 2008 !! La vision périphérique voudrait qu'ils se rappellent au moins des fondamentaux. Une partie est pour une prise de commande exceptionnelle (Le milliard) et l'autre pour nous faire oublier que nos dirigeants et actionnaires avaient encaissés 900 millions d'euros de plus value en 3ans, fruits de notre labeur !! La CGT rappel au passage que pour elle « le salaire différé (primes, intéressement, ...) n'est qu'un complément de rémunération », puisque n'étant pas pérenne, pas chargé et uniquement du "fait du prince". Les primes que nous avons touché en 2008, pour nous faire "avaler la pilule" risque de nous coûter fort cher dans les prochains mois. Les propositions de notre direction pendant ces négociations NAO semblent refléter la tendance sur les augmentations de salaire qui seront les nôtres, aujourd'hui (2009), demain (2010,2011).

En ce qui concerne la CGT, nous sommes très inquiets sur « l'évolution » que prennent ces pseudo négociations. Elles dérivent sans cesse vers une augmentation de plus en plus importante du budget des individuelles au détriment de celui des générales.

## **PROCHAINE REUNION LE 15 DECEMBRE 2008**

**Afin d'aider tout le monde à apprécier au plus juste son salaire.**

**Vous trouverez en accompagnement de ce tract les grilles par catégorie professionnelle des minimas garanti par la convention collective pour l'année 2008.**

**Pour faire la comparaison :**

**(Minima de mon échelon / 12,XX ) = Mon minima mensuel sans ancienneté.**

**Pour ceux qui désireraient une aide de la part de La CGT afin de faire changer leur quotidien, contactez nous.**

## Non Cadres

BARÈME DE TAUX GARANTIS ANNUELS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2008									
Barème, base 151,67 heures, pour un horaire hebdomadaire de travail effectif de 35 heures, applicable aux entreprises soumises à la durée légale du travail de 35 heures.									
	I		ADMINISTRATIFS ET TECHNICIENS	AGENTS DE MAITRISE (sauf A.M. d'ATELIER)			OUVRIERS	AGENTS de MAITRISE D'ATELIER	
	140	échelon 1	15 624			01	15 624		
NIVEAU I	145	échelon 2	15 641			02	15 663		
	155	échelon 3	15 663			03	15 774		
	170	échelon 1	15 683			P1	15 800		
NIVEAU II	180	échelon 2	15 706						
	190	échelon 3	15 732			P2	15 884		
	215	échelon 1	16 794	AMI	16 794	P3	17 604	AMI	17 931
NIVEAU III	225	échelon 2	17 549						
	240	échelon 3	18 681	AM2	18 681	TA1	19 620	AM2	19 969
	255	échelon 1	19 647	AM3	19 647	TA2	20 624	AM3	20 992
NIVEAU IV	270	échelon 2	20 808			TA3	21 822		
	285	échelon 3	21 970	AM4	21 970	TA4	23 050	AM4	23 479
	305	échelon 1	23 373	AM5	23 373			AM5	24 983
NIVEAU V	335	échelon 2	25 663	AM6	25 663			AM6	27 429
	365	échelon 3	27 803	AM7	27 803			AM7	29 752
	395	échelon 3	30 116	AM7	30 116			AM7	32 210

## Ingénieurs & Cadres

*I. Barème pour un forfait en heures sur l'année de plus de 1 607 heures et de 1 767 heures au plus*

60	17 232 €
68	19 530 €
76	21 827 €
80	22 976 €
86	24 699 €
92	26 422 €
100	28 720 €
108	31 018 €
114	32 741 €
120	34 464 €
125	35 900 €
130	37 336 €
135	38 772 €
180	51 696 €
240	68 928 €

*II. Barème de principe pour un horaire hebdomadaire correspondant à la durée légale du travail de 35 heures*

60	14 984 €
I 68	16 982 €
76	18 980 €
80	19 979 €
86	21 478 €
92	22 976 €
100	24 974 €
108	26 972 €
114	28 470 €
120	29 969 €
125	31 217 €
130	32 466 €
135	33 715 €

*III. Barème pour un forfait en heures sur l'année de plus de 1 767 heures et de 1 927 heures au plus*

60	19 480 €
68	22 077 €
76	24 674 €
80	25 973 €
86	27 921 €
92	29 869 €
100	32 466 €
108	35 063 €
114	37 011 €
120	38 959 €
125	40 583 €
130	42 206 €
135	43 829 €
180	51 696 €
240	68 928 €

*IV. Barème pour un forfait en jours sur l'année*

60	
I 68	
76	
80	25 973 €
86	27 921 €
92	29 869 €
100	32 466 €
108	35 063 €
114	37 011 €
120	38 959 €
125	40 583 €
130	42 206 €
135	43 829 €
180	51 696 €
240	68 928 €

## **Proposition de la direction**

- 1/ Augmentation individuelle par rapport aux performances : 2,8% en moyenne  
0,5 % pour promotions
- 2/ Tous les salariés en dessous de 1500€ auront une augmentation de 2% venant s'ajouter à l'augmentation individuelle. Cela concerne 90 personnes sur 1163.
- 3/ Enveloppe spéciale pour équité de rémunération : 0,4% (100 à 200 personnes concernés)
- 4/ Plafond de l'intéressement 2009 passé de 2,5% à 5%
- 5/ Supplément d'intéressement 2008 correspondant avec un plafond à 5%

## **COMMENTAIRE CGT**

**1/ 2,8% = en dessous du coût de la vie**

**2/ Comment se fait-il que dans une société comme la notre des gens touchent encore moins de 1500€**

**2% de rien représente toujours rien**

**3/ Continuez ainsi avec votre politique dévastatrice sur les salaires, et au bout d'un moment se ne sera plus des enveloppes mais des colis qu'il faudra pour réévaluer tout le monde**

**4-5/ Vous avez déjà prévenu que tous les critères de l'intéressement réunis ne donneront pas plus de 2% de la masse salariale pour 2008**

## **Revendication CGT**

- Aucun salaire en dessous de 1500€ net
- Talon net de 300€ d'augmentation pour chaque salarié
- Talon de 300€ net d'augmentation pour chaque échelon passé
- Aucun salarié sans augmentation
- Enveloppe spéciale pour la remise à niveau des salaires par rapport aux coefficients, ancienneté (engagement de la direction du mois juillet).
- Que l'enveloppe spéciale soit d'au moins de 10% de la masse salariale, par unité
- 13ème et 14ème mois complet pour tous
- Prime d'ancienneté débloquée au-delà de 15 ans
- Forfait journalier à 100€
- Revalorisation de la prime d'astreinte
- Mise en place d'une prime spécifique pour les salariés qualifiés qui forment les apprentis
- A coefficient égal, salaire égal
- Egalité Femme / Homme
- Formation pour tous (hors sécurité, qualité et SST)
- Reconnaissance de tous les diplômes
- Prise en charge du jour de solidarité par la Direction
- Embauche de tous les intérimaires, CDD et contrats de professionnalisation en CDI